

Grille de prix de l'Offre Élec' Prix Fixe 2 ans

Applicable à partir du 01 octobre 2025
Offre de fourniture d'électricité pour les clients particuliers

L'Offre Élec' Prix Fixe 2 ans porte sur la fourniture d'électricité et sur l'accès et l'utilisation du Réseau Public de Distribution, à destination des clients résidentiels.

La grille de prix HT de l'Offre Élec' Prix Fixe 2 ans :

	BASE		HP/HC		
Puissance KVA	Abonnement €/mois	€/kWh	Abonnement €/mois	HP €/kWh	HC €/kWh
3	8,51	0,1305			
6	11,08	0,1305	11,32	0,1410	0,1045
9	13,81	0,1305	14,17	0,1410	0,1045
12	16,54	0,1305	16,91	0,1410	0,1045
15	19,11	0,1305	19,48	0,1410	0,1045
18	21,64	0,1305	22,13	0,1410	0,1045
24	27,24	0,1305	27,83	0,1410	0,1045
30	32,52	0,1305	33,02	0,1410	0,1045
36	37,96	0,1305	38,25	0,1410	0,1045

La grille de prix TTC de l'Offre Élec' Prix Fixe 2 ans :

	BASE		HP/HC		
Puissance KVA	Abonnement €/mois	€/kWh	Abonnement €/mois	HP €/kWh	HC €/kWh
3	11,73	0,1926			
6	15,48	0,1926	15,77	0,2052	0,1614
9	19,42	0,1926	19,85	0,2052	0,1614
12	23,36	0,1926	23,80	0,2052	0,1614
15	27,11	0,1926	27,55	0,2052	0,1614
18	30,81	0,1926	31,40	0,2052	0,1614
24	38,86	0,1926	39,57	0,2052	0,1614
30	46,53	0,1926	47,13	0,2052	0,1614
36	54,38	0,1926	54,73	0,2052	0,1614

La composition du prix de l'offre

(Article 5 et Annexe 1 des Conditions Générales de Vente)

Les prix toutes taxes comprises (TTC), tels qu'indiqués sur la grille de prix ci-dessus, correspondent à :

- l'abonnement, dont le montant est fonction de la puissance mise à disposition,
- la consommation, égale au nombre de kWh consommés, multiplié par le prix unitaire du kWh.
- la Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA),
- l'accise sur l'électricité,
- la TVA, au taux de 20% pour l'abonnement et pour les consommations.

Le montant des taxes applicables est disponible sur le site internet sowee.fr.

Notes communes à tous les fournisseurs :

Les prix mentionnés ci-dessus sont toutes taxes comprises.

Les clients démunis, sous condition de ressources, bénéficient d'un chèque énergie conformément aux articles R 124-1 et suivants du

code de l'énergie. Ces dispositifs font l'objet d'une information sur le site *sowee.fr* et sur le site *chequeenergie.gouv.fr* et sur simple appel au

